# FICHE CONSEIL FRAIS DE SANTE



#### **Votre conseiller**

Nom : CLAUZIER Jeanine Code : 0016462 N° de Tél : 0472277474

## Cadre réservé à la gestion

N° de devis : / DEV-2019-1549797 Date : 06/06/2019

1486 - CCN Bureaux d'études techniques, Ingénieurs-conseils et

Le présent document a pour finalité de tracer vos besoins et exigences en matière de couverture de frais de santé pour vos salariés afin de vous proposer le contrat le plus adapté à votre situation.

## **INFORMATIONS ENTREPRISE ET SALARIES A ASSURER**

N° SIRET: 81776718900019

Dénomination ou raison sociale : FINRIS

Adresse du siege sociale : 10 RUE DE LA GRANDE FONTAINE

Code postal: 78100 Ville: ST GERMAIN EN LAYE

Catégorie à assurer (\*):

Cadre

Effectif:

1

IDCC - Convention collective appliquée par

l'entreprise pour la catégorie visée : sociétés de conseils

(\*) Personnel affilié à l'AGIRC

## **RAPPEL DE VOS BESOINS ET EXIGENCES**

Vous souhaitez pour la catégorie ci-dessus mentionnée :	Vos besoins	Adéquation de la solution proposée
Une complémentaire santé proposant plusieurs niveaux de garanties modulables	OUI	<b>√</b>
Un contrat qui bénéficie des exonérations fiscales et sociales	OUI	✓
Un contrat avec des surcomplémentaires individuelles prises en charge par le salarié	NON	✓
Un choix dans le mode de cotisation selon la situation familiale des salariés	OUI	×
Autres besoins et exigences formulés :		

## **SOLUTION PROPOSEE**

Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées, ainsi que des besoins et exigences que vous avez exprimés, parmi les solutions dont nous disposons, nous vous proposons :

Solution proposée : BUREAUX D'ETUDES

Compléments d'informations : Offre sectorielle adaptée à votre secteur d'activité

L'entreprise a obligation de vérifier que les garanties proposées, ajoutées à celles éventuellement souscrites auprès d'autres organismes assureurs, sont conformes à la Convention Collective dont elle relève, et/ou le cas échéant au régime qu'elle a mis en place par accord collectif, référendum ou décision unilatérale de l'employeur.

#### REMUNERATION DU CONSEILLER

Nos conseillers sont rémunérés principalement par un salaire fixe, et une part variable mineure.

